



LE RISQUE ATTENTAT

dans les Alpes-Maritimes

LA CONNAISSANCE DU RISQUE

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis par un ou des adversaires pour troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement.

Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses telles que la tuerie de masse, la destruction d'infrastructures symboliques, l'utilisation de matières dangereuses, ou encore la cyberattaque. Elle frappe aussi bien des militaires que des civils, faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

Le terrorisme peut être lié à des revendications variées. Aujourd'hui, il est principalement d'inspiration djihadiste, incarné notamment par Al-Qaïda, Daech et leurs réseaux affiliés.

Depuis 2015, la menace terroriste se maintient à un niveau très élevé en Europe et plus particulièrement en France.

LES FAITS MARQUANTS

❖ Au niveau national

> 7, 8, 9 janvier 2015 : Attentat envers la rédaction de Charlie Hebdo, des policiers et des clients d'une superette cacher Hyper Cacher – 17 personnes décédées ;

> 13 novembre 2015 : Attaques coordonnées à proximité du Stade-de-France, ainsi qu'à Paris (terrasses - Bataclan) – 130 personnes décédées ;

❖ Au niveau départemental

> 3 février 2015 : Attaque au couteau de 3 militaires devant un centre culturel juif à Nice – 3 militaires blessés ;

> 14 juillet 2016 : Attentat avec un poids lourd sur la Promenade des Anglais à Nice – 86 personnes décédées ;

> 29 octobre 2020 : Attaque au couteau à l'Église Notre-Dame à Nice – 3 personnes décédées.

FAIRE FACE A LA MENACE TERRORISTE : QUELS SONT LES MOYENS DE PREVENTION MIS EN PLACE ?

❖ Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE s'inscrit dans une démarche nationale de vigilance, de prévention et de protection. Le plan comprend un socle de mesures permanentes et un ensemble de mesures additionnelles, ces dernières pouvant être activées en fonction de l'évolution de la menace (après un attentat en France ou à l'étranger) et des vulnérabilités (grands événements nationaux, rentrée scolaire, fêtes de fin d'année).

Le plan VIGIPIRATE comprend 3 niveaux de menace :

1. un niveau « vigilance » qui correspond à la posture permanente de sécurité ;

2. un niveau « sécurité renforcée - risque attentat » pour lequel plusieurs mesures particulières seraient activées en complément des mesures de la posture permanente de sécurité et en fonction des domaines concernés par la menace (gare, aéroport, sites culturels, etc) ;

3. un niveau « urgence attentat » qui est instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée d'un groupe terroriste identifié mais non localisé.

Les collectivités territoriales assurent la continuité territoriale du dispositif afin de protéger leurs installations, leurs agents et administrés, d'assurer la continuité des services publics et la sécurité des rassemblements publics qu'elles organisent.



❖ La cybervigilance

À l'heure du développement du numérique et de la dématérialisation, les systèmes informatiques sont devenus une cible de choix pour les terroristes. Ces attaques peuvent affecter aussi bien les particuliers, les administrations que les entreprises, et visent à obtenir des informations personnelles (données bancaires, identifiants de connexion à des sites marchands, etc) afin de les exploiter ou de les revendre.

Pour devenir acteur de votre propre « cybersécurité », certaines règles doivent être appliquées au quotidien dans sa vie numérique.

❖ La lutte contre la radicalisation

Selon le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, « la radicalisation se définit par trois caractéristiques cumulatives : un processus progressif, l'adhésion à une idéologie extrémiste et l'adoption de la violence ». Le pro-

cessus de radicalisation est parfois difficilement détectable, mais il se traduit souvent par une rupture rapide du comportement (rupture avec la famille, rupture avec les amis, rupture avec l'école) et un changement dans les habitudes de la personne (propos asociaux, discours complotiste, rejet de l'autorité, rejet de la vie en collectivité, repli sur soi). Le gouvernement a mis en place des outils permettant de signaler une personne susceptible d'être en voie de radicalisation au niveau national :

- > par téléphone au moyen du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation : 0 800 005 696 (numéro gratuit depuis un poste fixe).
- > par Internet sur le site www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne.

Au niveau départemental, la préfecture des Alpes-Maritimes dispose d'un courriel qui permet de recueillir tout signalement : pref-cellule-radicalisation@alpes-maritimes.gouv.fr

ROLE DU PUBLIC : QUE DOIS-JE FAIRE ?

❖ Comment être un citoyen attentif ?

- > Bien connaître son environnement quotidien ;
- > Se préparer et anticiper les situations d'urgence ;
- > Avoir un comportement responsable ;
- > Se former aux gestes de premiers secours.

- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours ;
- Conformez-vous aux consignes des autorités communiquées par la radio, la télévisions, les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du gouvernement.

❖ Pendant une attaque

- > Pour les populations à l'intérieur du site de l'attaque : une affiche « réagir en cas d'attaque terroriste » et sa déclinaison vidéo précisant les comportements adaptés face à la menace terroriste selon le triptyque : S'ÉCHAPPER, S'ENFERMER, ALERTER.

Les consignes à appliquer sont les suivantes :

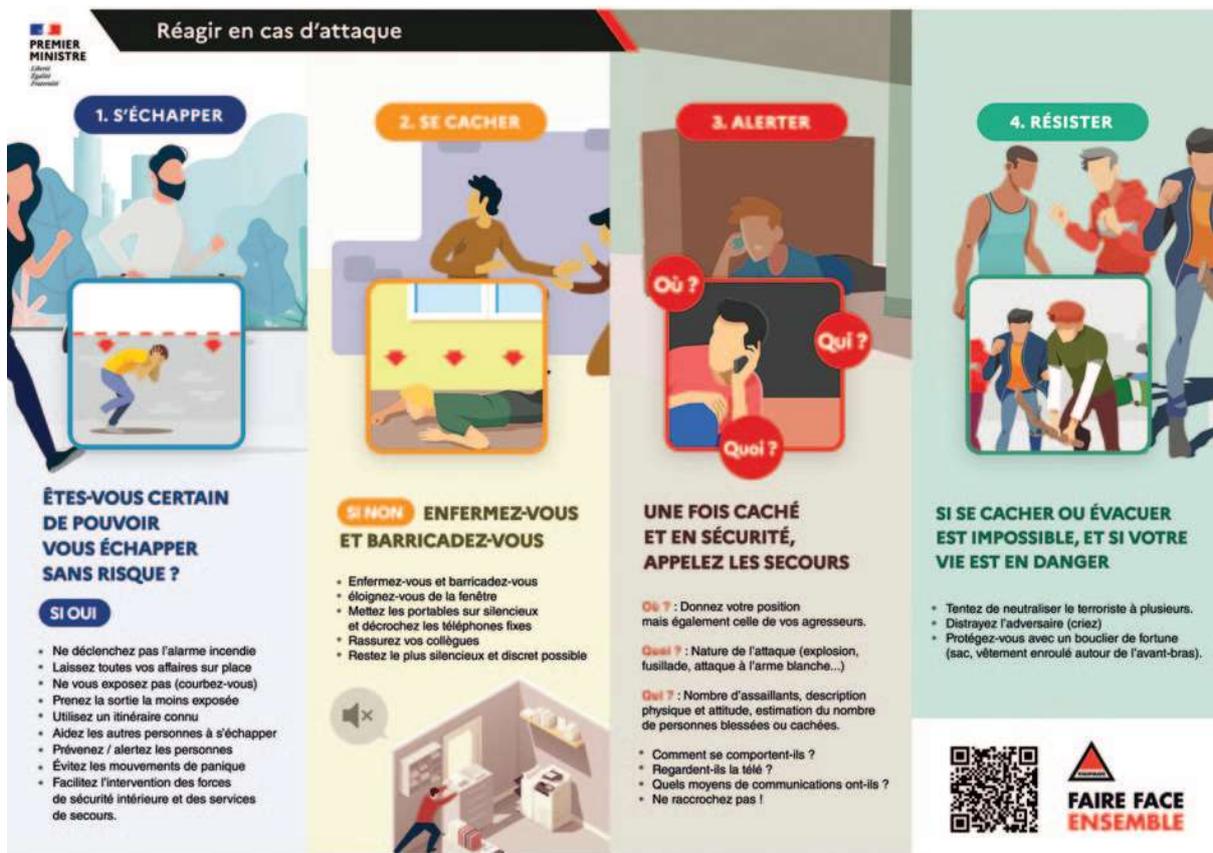
1. s'échapper hors de la zone de danger si cela est possible et si l'assaillant est identifié ;
2. se cacher en se barricadant et être le plus discret possible (mettre son téléphone en mode silencieux (« lune »), éteindre la lumière et les ordinateurs) ;
3. prévenir les forces de l'ordre (en composant le 17, le 112 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

- > Pour les populations à l'extérieur du site de l'attaque : il est recommandé de se confiner et d'appliquer les consignes suivantes :
 - Ne vous exposez pas. Abritez-vous ;
 - Alertez les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger ;
 - N'encombrez pas les réseaux téléphoniques ;

❖ Après une attaque : Lors de l'intervention des forces de sécurité et des services de secours

- > Évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect ;
- > Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.





Les services du ministère de l'Intérieur ont élaboré un certain nombre de guides d'information téléchargeables à destination des professionnels suivants :

- > les établissements scolaires et d'enseignement supérieur : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-etablissements-scolaires-et-d-enseignement-superieur> ;
- > Les mairies et intercommunalités : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-mairies-et-intercommunalites> ;
- > les espaces et lieux de rassemblements culturels : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-espaces-et-lieux-de-rassemblements-culturels>
- > les établissements médicaux, sociaux et sociaux-médicaux : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-etablissements-medicaux-sociaux-et-sociaux-medicaux> ;
- > les espaces et centres commerciaux : <https://www.gouvernement.fr/risques/les-espaces-et-centres-commerciaux>

❖ Numéros à retenir

- > Forces de l'ordre : 17, 112 ou 114 pour les personnes sourdes et malentendantes ;
- > Si vous vous trouvez dans un transport : 31 17 ;
- > Victime d'acte terroriste : 08 842 846 27 ou 15 (Samu) ;
- > Signalement radicalisation : 0800 005 696 (numéro gratuit depuis un poste fixe) ;
- > Recueil des témoignages : 197 ;
- > N° d'appel post-crise : « 08 VICTIMES ».

❖ Sites à consulter

- > <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>
- > <https://www.ssi.gouv.fr>
- > <https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>
- > <https://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>
- > <http://www.sgdsn.gouv.fr>
- > <https://www.stop-djihadisme.gouv.fr>